

Pierre-Luc Plasman

LÉOPOLD II, POTENTAT CONGOLAIS

L'action royale face à la violence coloniale

Préface de Michel Dumoulin

Racine

L'auteur et l'éditeur remercient vivement le Musée royal de l'Afrique centrale pour avoir fourni les illustrations de ce livre.



Illustration de couverture : Francis Carruthers Goulot (1844-1925)

Couverture : Dominique Hambye
Mise en pages : MC Compo

Toutes reproductions ou adaptations d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, réservées pour tous pays.

© Éditions Racine, 2017
Tour & Taxis, Entrepôt royal
86C, avenue du Port, BP 104A • B-1000 Bruxelles
www.racine.be

D. 2017, 6852. 31
Dépôt légal : décembre 2017
ISBN 978-2-39025-009-8

Imprimé aux Pays-Bas

«Le patriotisme vrai consiste à sonder impitoyablement ses propres plaies et à réprimer impitoyablement les abus qui peuvent être signalés chez soi.»

Georges Lorand, intervention à la Chambre, 2 juillet 1903.

PRÉFACE

Ce livre, qui n'est ni une biographie de Léopold II ni une histoire de l'État indépendant du Congo (EIC), est le fruit de l'adaptation d'une thèse de doctorat en histoire présentée à l'Université catholique de Louvain en 2015.

Une abondante littérature existe désormais aussi bien à propos du deuxième roi des Belges qu'à celui de l'EIC, dont il fut le souverain entre 1885 et 1908. Mais qui dit quantité ne dit pas nécessairement qualité, et ce, quelle que soit l'orientation des auteurs. Les uns, confondant enquête historique et réquisitoire implacable prononcé au nom de la morale de notre temps, accumulent les clichés et les contre-vérités. Les autres, nostalgiques du temps colonial, confèrent à leur mémoire le statut de source de la vérité historique. Dès lors, faut-il même souligner combien tout discours soucieux d'échapper au simplisme est rendu quasiment inaudible du fait du tumulte provoqué par l'instrumentalisation du passé au nom de la repentance par les uns, des bienfaits de la colonisation et du gâchis de la décolonisation par les autres ?

Sans prétendre détenir LA vérité, Pierre-Luc Plasman, s'appuyant sur les travaux souvent pionniers d'illustres prédécesseurs et exploitant une masse impressionnante de sources inédites, publiques et privées, ainsi que de non moins nombreuses sources imprimées, vise deux objectifs. Le premier, pour faire bref, consiste à étudier la naissance et le développement des rouages de l'EIC. Le second relève du souci de comprendre pourquoi le régime léopoldien a été synonyme d'une très grande violence épousant diverses formes.

Léopold II, jadis présenté comme un géant au génie incompris de ses contemporains aussi mesquins que dépourvus d'ambition pour leur patrie, l'est, aujourd'hui, comme un sinistre génocidaire. Cette opposition radicale entre deux représentations, la seconde

l'emportant désormais largement sur la première, a limité l'étude de la substance et des formes du régime léopoldien à la portion congrue. Comme si la volonté du roi des Belges avait été la seule et unique source d'inspiration du système progressivement mis en place. Or, s'il est évident que le Roi a sans cesse été à la recherche d'une colonie ou d'un domaine rémunérateur, il tombe sous le sens qu'il ne pouvait pas y parvenir «seul contre tous». Par ailleurs, il faut se rappeler qu'à l'origine, l'entreprise devait afficher de nobles objectifs, fournir des garanties en matière de liberté du commerce notamment et s'efforcer, au point de vue formel, de ressembler à un État. Non sans procéder à de fort utiles rappels à propos des deux premiers points, l'auteur s'arrête plus longuement et utilement sur le dernier. En effet, si, à l'origine, l'EIC était un «véritable "village Potemkine"», pour reprendre une formule de Jean-Luc Vellut^a, il s'affirma ensuite, sous la pression des événements, et dans un nombre limité de domaines, il est vrai, comme un État possédant une certaine substance.

Cette évolution s'inscrit dans la courte durée. Trente-deux ans à peine s'écoulèrent entre 1876, année au cours de laquelle Léopold II réunit à Bruxelles la Conférence de géographie, et 1908, date de l'annexion du Congo à la Belgique. Au cours de cette brève période, les sociétés d'Afrique centrale, concept neuf à l'époque, qui avaient évolué, dans la longue durée, à des rythmes différents, furent confrontées soudainement à une présence européenne qui se voulait moralement civilisatrice et matériellement rémunératrice. Et n'hésita pas à recourir à la violence afin d'arriver à ses fins. Ce qui ne manque pas d'alimenter la réflexion à propos de l'adaptation des êtres humains aux contextes les plus cruels et, aussi, dans le cas d'espèce, au point de vue de l'extrême pauvreté des sources relatives aux vécus africains de cette tragique histoire.

Ceci pour rappeler deux évidences : d'une part, les sociétés africaines ne sont pas des sociétés immobiles ; d'autre part, le temps est un paramètre essentiel de l'histoire. Ce qui implique de respecter la chronologie, d'éviter les anachronismes et les télescopes. Bref, de chercher, avec modestie, à reconstituer le mieux possible ce qui s'est passé. C'est à ce travail particulièrement ardu que l'auteur s'est livré, avec talent, en se focalisant sur les séquences successives marquant l'évolution de l'EIC passé du statut d'entreprise commerciale à peine

a J.-L. VELLUT, *Congo. Ambitions et désenchantements, 1880-1960*, Paris, 2017, p. 39.

déguisée à celui d'un embryon d'État cherchant, contraint et forcé, à imposer le respect d'un minimum de règles de droit.

Cette évolution, dans un contexte marqué, au sein du monde occidental, par des tensions mettant aux prises des intérêts politiques, économiques, missionnaires et idéologiques, fut essentiellement provoquée par les dénonciations de la violence à l'œuvre dans l'EIC. À cet égard, un des intérêts majeurs de ce livre réside dans la reconstitution du parcours chronologique de l'usage de la violence qui peut en quelque sorte être lu en regard des séquences caractérisant l'évolution du cadre institutionnel de l'État et de la manière d'administrer ce dernier.

Qui dit violence dit aussi recherche des responsabilités. L'auteur, après d'autres, instruit en quelque sorte le dossier. Il y verse de nouvelles pièces, non pas dans le but de disculper qui que ce soit, voire de prononcer un non-lieu collectif, mais bien de comprendre un processus. Ce qui est un devoir et non un jugement moral. Cela dit, il reste que le principal inculpé face au « tribunal de l'histoire » – nous utilisons à dessein cette expression qui reflète la prétentieuse vanité des procureurs de notre temps – est Léopold II. L'auteur n'en dresse pas le portrait mais, par une multitude de petites touches, souligne combien le caractère et l'action du personnage sont paradoxaux. « Potentat congolais » – rappelons toutefois qu'il n'a jamais visité son domaine africain, pas plus que Victoria ne s'est rendue dans son empire des Indes –, Léopold II, roi-souverain et chef d'entreprise, « a toujours annoncé », écrit de Cuvelier, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de l'EIC en 1906, « que le Congo était fondé dans l'intérêt de la civilisation et de la Belgique^a. » Atteindre ce double objectif imposait d'effectuer sans cesse un grand écart entre recherche de rentabilité et ambition civilisatrice. Cette pratique du grand écart qui ne contribue pas peu à brouiller les cartes se répète à propos de bien d'autres questions. Parmi celles-ci figure celle, très prosaïque, des avantages matériels que le roi a tirés du Congo. À cet égard, l'auteur revisite la littérature sur le sujet. Il propose, grâce à son opiniâtre recherche d'informations allant de pair avec une excellente analyse comptable qui n'allait pas de soi, vu le talent de dissimulateur du Roi, un bilan qui doit retenir l'attention. Ceci à cause, bien entendu, des données chiffrées qui sont fournies. Mais aussi, et

a Note inédite d'Adolphe de Cuvelier consacrée au livre de Félicien Cattier, *Étude sur la situation de l'État indépendant du Congo*, Bruxelles-Paris, Larquier-Pedone, 1906.

peut-être surtout, parce que, s'intéressant au domaine de la Couronne, créé formellement en 1901, l'auteur peut écrire que celui-ci, illustrant une fois encore la pratique du grand écart, « ressemble d'une part à un fonds de pension pour les membres de la famille royale et d'autre part à une caisse de travaux publics ».

Comme annoncé, ce livre n'est donc ni une biographie de Léopold II ni une histoire du Congo léopoldien, mais bien une étude portant sur l'organisation progressive de la colonisation de l'Afrique centrale et sur une partie de ses conséquences. Sachant que ce sont surtout ces dernières qui, non sans susciter de nombreuses polémiques, retiennent le plus l'attention, il faut savoir gré à l'auteur de nous livrer le fruit de ses recherches sur la nature et les formes de ce « singulier État », pour reprendre la formule de Morel, instrument d'un souverain dont Pierre Orts écrivait qu'il y avait en lui deux hommes fort différents : « [L]e fondateur d'État, et, plus tard, l'exploiteur – pour des fins discutables – de la puissance acquise. »

Michel Dumoulin

*Professeur ordinaire émérite de l'Université catholique de Louvain
Membre de l'Académie royale de Belgique*

INTRODUCTION

Léopold II est semblable à un Janus royal. Souverain constitutionnel en Belgique, le Roi est un potentat en Afrique. Son domaine, ou plus correctement son royaume, congolais est un État indépendant qui n'est pas une colonie, même s'il est de nature coloniale. Cette facette africaine semble aujourd'hui résumer à elle seule le règne le plus long de l'histoire de Belgique, dans lequel l'action royale s'est déployée sous de multiples formes. Au service du Congo léopoldien dans sa jeunesse, le diplomate Pierre Orts prévient qu'il convient de jauger avec nuances les actes du Roi dont les défauts sont à la hauteur de ses qualités. Or, en ce début du XXI^e siècle, les échos de l'adulation se sont tus pour laisser place à la critique dénonciatrice. Cette dernière n'est pas sans rappeler celle du début du XX^e siècle, lorsque Léopold II fut accusé de s'enrichir du sang des Congolais et était devenu l'égal d'Abdülhamid II, le « sultan rouge » associé aux massacres des Arméniens. En outre, le Roi est à bien des égards une figure plus romanesque qu'historique. Plus d'un de ses travers ont été saisis par la plume ou croqués par le crayon dès son vivant. Aujourd'hui, certains placent le monarque parmi les plus grands criminels de l'histoire, au même rang qu'Hitler ou Staline. Ce n'est somme toute que le retour du balancier après des décennies d'amnésie collective et de glorification de Léopold II en Belgique.

L'affaire semble être entendue. Les témoignages africains et européens ainsi que les photographies abondent et corroborent les horreurs liées à l'exploitation du caoutchouc. Simultanément, la campagne menée par la Congo Reform Association (CRA) entre 1904 et 1913 a fini par réduire l'État indépendant du Congo (EIC) au seul *red rubber*. Cette veine n'a fait que s'amplifier ces dernières années, avec d'abord le livre d'Adam Hochschild, avec ensuite les médias numériques où de faux éléments, comme le supposé discours de

Léopold II aux missionnaires en 1883, sont brandis comme des preuves de l'ignominie du Roi. Pourtant, des historiens renommés produisent depuis longtemps des études fouillées et argumentées sur la complexité du Congo léopoldien.

Il reste que le Roi n'a pas facilité la tâche de la profession, à commencer par son écriture que son avocat comparait à des hiéroglyphes. Difficiles à décrypter pour les contemporains de Léopold II et plus encore de nos jours pour le chercheur, les manuscrits royaux ont dès lors tendance à être négligés. De même, les archives de l'EIC auraient été vouées à un autodafé lié à la campagne anticongolaise. Même si Charles Liebrechts, le secrétaire général de l'Intérieur, se réjouit de la destruction des archives, il est nécessaire de bien comprendre le but de la disparition des papiers d'État. En tout état de cause, devant la masse des témoignages, c'eût été une gageure que de vouloir occulter les atrocités.

Il y a bien eu deux destructions d'archives. En 1906, une première directive de déclasséement répondit en fait à un problème de conservation et de sécurité. Pour gagner de la place, les pièces comptables furent retirées des archives et furent vendues. En 1908, la majeure partie des papiers d'État fut réduite en cendres. Cette disparition voulue par Léopold II fut nourrie par le refus du Roi de voir le gouvernement belge prendre connaissance de ses affaires financières. Cette volonté de dissimulation se retrouvait déjà lors de la première tentative de reprise en 1894-1895, où le secrétaire d'État Edmond van Eetvelde assurait le souverain que pas même un registre ne serait conservé. En fin de compte, l'EIC est un État qui a entretenu le secret à défaut d'être discret.

La disparition des archives ne signifie pas l'inexistence de documents internes à l'EIC. Ceux-ci sont même nombreux et aisément consultables dans les différentes institutions scientifiques belges et au Palais royal. En revanche, le caractère fragmentaire de l'ensemble des documents qui ont survécu impose un long travail de critique et de mise en concordance des éléments disponibles avant de prétendre pouvoir établir les faits. De plus, les documents en question, issus essentiellement de papiers privés de fonctionnaires et d'agents de l'EIC, témoignent de la circulation d'une grande quantité de rumeurs à propos desquelles il est particulièrement difficile de démêler le vrai du faux.

L'état des archives a accrédité l'idée d'une occultation volontaire de la vérité historique par les sphères officielles belges. Qui plus est,

les disciples de Clio ont délaissé pendant près de deux décennies l'histoire ultramarine belge, laissant à d'autres disciplines l'étude du Congo colonial. Ces apports de l'anthropologie, de l'économie ou encore des sciences politiques ont livré des résultats primordiaux. À l'inverse, d'autres recherches ont été réalisées en vue de construire des réquisitoires, à l'instar de ceux de Jules Marchal. Le diplomate belge n'a pas épargné sa peine dans son œuvre de compilation, mais il a également écarté ou délibérément sous-évalué toute pièce n'entrant pas dans le dossier à charge. Or, le travail de Marchal est loin d'être anodin puisqu'il a servi de source principale aux *Fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié* de Hochschild. Il n'existait donc pas une étude systématique sur la structure politique et les institutions du Congo léopoldien. L'EIC se résumait encore et toujours à la personne du Roi menant une économie de prédation annihilant les ressources naturelles et les populations.

Les pages qui suivent s'attachent dès lors à deux problématiques. La première cherche à comprendre les bases de cet État et les arcanes de son fonctionnement. Un homme ne dirige pas seul un territoire équivalant à quatre-vingts fois la superficie de la Belgique. Il est donc essentiel d'identifier les acteurs du pouvoir et de déterminer les processus de décision. La deuxième s'attarde au phénomène de la violence de masse. Comment expliquer que, subitement, certains officiers à la moustache réglementaire ou de simples particuliers sans histoire agissent avec une férocité inouïe ? Mais la seule explication du phénomène n'est pas suffisante. Il convient en plus d'observer scrupuleusement les réactions et les actions de Léopold II ainsi que des sphères gouvernementales devant les atrocités.

Le but n'est pas de démontrer si ces violences de masse doivent être ou non qualifiées de génocide. Certes, la question est loin d'être inintéressante puisque Raphaël Lemkin, créateur du concept, la posait dans une étude consacrée précisément à l'EIC. À l'examen, celle-ci se révèle être principalement un résumé du pamphlet de sir Arthur Conan Doyle, *The Crime of the Congo*, qui est lui-même un succédané des œuvres d'Edmund Morel, le secrétaire de la CRA. C'est pourquoi nous consacrons nos trois derniers chapitres à un développement sur la posture de Léopold II qui indique clairement qu'il y avait une absence de volonté d'extermination autant dans le chef du souverain que dans celui du gouvernement congolais.

Cet ouvrage est l'adaptation d'une thèse en histoire défendue à Louvain-la-Neuve en 2015, aménagée pour entrer dans ce volume.

Le lecteur n'y trouvera donc pas une série d'exposés théoriques, de discussions historiographiques ou encore certains développements thématiques notamment sur l'organisation judiciaire. De même, l'apparat critique et la bibliographie ont été largement réduits. C'est pourquoi le lecteur désireux de vérifier certaines assertions ou conclusions pourra consulter le texte intégral de la thèse intitulée *L'État indépendant du Congo et Léopold II (1876-1906). Étude sur le paradoxe de la gouvernance léopoldienne*, conservée à l'UCL.

Enfin, cette recherche n'aurait pas pu aboutir sans l'apport nourricier des professeurs Michel Dumoulin, Guy Vanthemsche et Jean-Luc Vellut, dont les conseils avisés rappellent que nous sommes des nains sur des épaules de géants.

Chapitre I
**DU RÊVE COLONIAL
À LA CONFÉRENCE DE BERLIN**

La pensée coloniale de Léopold II (1860-1885)

Le mouvement géographique et Léopold II¹

Traditionnellement, la tenue de la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 marque le début de l'action royale en Afrique. Cependant, Léopold, alors prince héritier, dévoile déjà son intérêt pour l'expansionnisme lors d'un discours au Sénat en 1860. Accédant au trône cinq ans plus tard, son attention n'est alors pas encore fixée sur le continent noir. Ce n'est que vingt ans plus tard qu'il en acquiert une part léonine. Un quart de siècle sépare donc l'énoncé public du projet colonial de sa réalisation. Les conceptions et les formes de projet auront le temps de mûrir, de s'affirmer ou de se modifier au gré des lectures, des rencontres et des contextes dans lesquels ils sont projetés.

En outre, il est nécessaire de déconstruire entièrement l'idée selon laquelle le souverain a échafaudé en penseur solitaire sa doctrine coloniale. Au contraire, le Roi pense et agit comme un géographe de son époque. Il faut donc revenir sur ce qu'étaient un géographe et le mouvement géographique durant la seconde moitié du XIX^e siècle. La géographie connaît d'importantes évolutions tout au long du siècle. L'optique se développe de plus en plus dans une perspective économique, à savoir une volonté non seulement de connaître le monde, mais de mettre à profit ses ressources pour les transformer en richesses et en progrès. L'élément capitaliste est évidemment prédominant. Le développement de nouveaux secteurs industriels et l'accroissement considérable de la production, qui impliquent des changements radicaux en matière de transports, de commerce et de communications, poussent dans cette direction. Le monde géographique belge n'échappe pas à cette évolution. Le thème de l'expansionnisme économique y devient rapidement un sujet majeur. La principale raison se situe dans la situation économique même du

Royaume qui dépend de ses voisins, principalement de la France, et de la nécessité de trouver des débouchés pour la surproduction industrielle. Les géographes mettent en avant l'importance de développer des relations commerciales avec de nouveaux et lointains partenaires. Pour atteindre cet objectif, des idées sont formulées et constituent en somme la base possible d'un programme d'action. La création d'une flotte de commerce importante doit en être le premier jalon. De même, le capital devrait être plus investi dans les lignes maritimes ou ferroviaires pour lesquelles l'industrie belge peut répondre à la plupart des besoins. À côté, le mouvement géographique plaide également pour un investissement plus important dans les grands travaux améliorant la navigation en haute mer, comme les canaux de Panama et de Suez, ou encore simplement dans l'exploration du continent africain.

Léopold II aura continuellement ce même intérêt pour la promotion du commerce comme fer de lance de la modernité. Ses projets expansionnistes se basent sur les données du commerce mondial et il investit principalement dans les sociétés de transports utilisant les nouvelles technologies. L'expansionnisme est loin de se limiter à de simples investissements, car Léopold élabore une doctrine coloniale. Celle-ci se forge d'abord au contact de spécialistes, membres des sociétés de géographie, explorateurs ou entrepreneurs rencontrés lors de voyages, tel Ferdinand de Lesseps. Les voyages sont eux-mêmes des programmes d'étude qui permettent de voir et de confronter les différents modèles d'administration et d'exploitation économique. Enfin, il réunit autour de lui la documentation la plus complète possible sur le phénomène colonial, un corpus dénommé l'« arsenal ». Il s'agit bien plus qu'un simple centre de documentation dans lequel le futur Roi nourrit sa réflexion ; il y a autour de lui un bureau d'étude coordonné par Adrien Goffinet. Cette cellule d'étude se disloque après l'accession au trône de Léopold et ses membres sont d'ailleurs appelés à prendre d'autres responsabilités. Néanmoins, le réseau d'information et d'étude ne disparaît pas complètement. Deux figures importantes des Affaires étrangères – le secrétaire général Auguste Lambermont et Émile Banning – sont de plus en plus sollicitées. Le zèle et l'intelligence de Banning constitueront des armes redoutables notamment lors de la Conférence de Berlin. Le prestige et la carrure de Lambermont feront de lui une pièce centrale sur l'échiquier du Roi.

Si Léopold II systématise et mathématise sa pensée, il ne le fait pas forcément sur base de prémisses, d'arguments et de théories valides ou scientifiques. Cette « scientificité » est souvent dominée par l'impulsivité du souverain liée à son hyperactivité. Ce dernier est constamment à l'affût de toutes les possibilités coloniales, même après la fondation de l'EIC. Son engagement dans l'action, il est vrai, ne repose pas toujours sur une étude préalable fouillée. Il réagit au départ d'un faisceau indiciaire, voire à chaud. L'occupation du Katanga en est certainement un bon exemple. En 1890, sur base d'articles parus dans *The Times*, il pousse Albert Thys à presser l'expédition Delcommune et à précipiter la constitution de la Compagnie du Katanga. Il arrive donc souvent que l'action coloniale de Léopold II commence par une prise de décision, se poursuive avec la réflexion et se termine éventuellement par l'étude.

La focalisation sur la donne économique

Le discours du prince au Sénat en 1860 figure comme un point de repère évident et il est aussi le premier grand discours de Léopold. Celui-ci entretient les sénateurs sur la nécessité de promouvoir le commerce belge à l'étranger. Le prince avance diverses solutions, telle la fondation de comptoirs en Orient. En effet, lorsqu'il entreprend sa quête coloniale en 1858-1859, il n'y a que peu de colonies européennes en Afrique. Le terrain d'action privilégié se trouve à cette époque en Asie. L'Inde est considérée comme « le joyau de la couronne » de l'Empire britannique. Les possessions européennes en Asie seront en fait bien plus importantes que celles d'Afrique, même si l'impérialisme européen sera plus spectaculaire en Afrique. L'intérêt de Léopold se porte avant tout sur la Méditerranée et l'Extrême-Orient. À Séville en 1862, il s'attache à étudier la comptabilité des colonies espagnoles des Philippines et de Cuba pour conforter son argumentaire économique. Le jeune Léopold observe les possibilités de faire fructifier sa fortune dans les parties de l'Empire ottoman où l'autorité est plus nominative que réelle. Les schémas projetés se réfèrent à des projets de lignes maritimes, à des colonies de cultures ou encore à une société concessionnaire.

Ses voyages et ses réflexions lient de plus en plus sa destinée à celle de sa patrie. Cette interpénétration des deux destinées dépasse largement la simple conception politique d'« une plus grande Belgique » et des logiques d'action qui en découlent. Au fil des années, cette pensée devient un leitmotiv quasi sacerdotal². Il est certes dangereux

pour l'historien de quitter la voie bien balisée de l'analyse des faits, mais incontestablement, la prise en compte d'éléments de la psychologie du Roi dans ses projets d'expansion permet de jeter un regard aussi intéressant que pertinent sur sa gouvernance au Congo.

En attendant, la réflexion princière puis royale se focalise sur l'analyse économique et la rencontre avec les architectes du canal de Suez démontre que les œuvres titanesques ne sont pas que de simples utopies. La pièce centrale de la pensée princière prend la forme d'un livre qui paraît à Londres en 1861, *Java; or, How to Manage a Colony: Showing a Practical Solution of the Questions Now Affecting British India*. L'auteur, James Money, avocat anglais résidant à Calcutta, a visité Java et compare le système en vigueur dans la colonie batave avec celui de l'Inde britannique. Money est admiratif du modèle hollandais et le trouve nettement supérieur. Ce modèle repose sur le *cultuurstelsel*. Ce système consiste à obliger la population à travailler des cultures dont les produits, comme le café et le sucre, sont sollicités sur les marchés mondiaux. À Java, un cinquième des terres agricoles y sont affectées et la population doit y travailler un maximum de soixante-six jours pour un salaire fixé par le gouvernement. Les conséquences pour les indigènes résident dans l'établissement d'un véritable travail forcé, concernant la moitié de la population, et d'une exploitation par des administrateurs intéressés par les hauts rendements. Dès lors, l'occupation de Java rapporte plus qu'elle ne coûte. Entre 1831 et 1877, le système rapporte 823 millions de florins, assez pour payer un quart des dépenses de l'État néerlandais, et il dope d'autres secteurs de l'économie comme la construction navale.

L'enthousiasme l'emporte, la presse se montre généralement favorable, même si certains digèrent mal la critique qui est faite au système anglais. Ce bilan favorable ne peut que fasciner Léopold II, qui rencontre Money. Pourtant, ce système ne semble plus une évidence à l'époque aux Pays-Bas. L'opposition libérale gagne en influence et s'accapare le ministère des Colonies en 1861. Le *cultuurstelsel* est progressivement aboli. Le sucre et le café resteront les seules denrées cultivées au bénéfice du gouvernement néerlandais. Ainsi, le principal défaut de l'ouvrage de Money réside dans son caractère anachronique. Il prône une méthode de colonisation en opposition, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, avec les progrès des idées libérales et démocratiques. Toutefois, l'admiration pour Java conforte Léopold dans ses projets expansionnistes dont la réussite

économique devient un credo. Le livre de Money joue un rôle essentiel, mais d'autres éléments de la doctrine de Léopold II ont été puisés dans des manuels coloniaux, des rapports diplomatiques, des articles de presse, etc.

Différentes étapes jalonnent la formation de la pensée du prince, auxquelles s'ajoutent plusieurs éléments, dont le modèle des compagnies à charte des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles. Perçu pendant un temps comme le moyen de réaliser des projets personnels, ce type d'entreprise connaît par ailleurs un renouveau à la fin du ^{xix}^e siècle. Si toutes ces informations aboutissent à des plans ou à des schémas, aucune réalisation ne se concrétise. Il n'y a pas non plus une trajectoire unique dans la pensée léopoldienne. La constance réside dans la nécessité d'acquérir des possessions outre-mer. Elle fait figure d'obsession, voire de dogme. L'intronisation de Léopold II modifie sa perception. Il ne met plus aucun espoir dans l'intervention des milieux gouvernementaux pour le soutenir dans sa « marotte », comme la qualifient certains hommes politiques. Le jeune souverain n'imagine plus une participation de l'État belge et s'oriente vers un projet de société internationale possédant de petites bases stratégiques aux points pivots des grandes routes commerciales. Semblables aux compagnies à charte, ces sociétés produiraient des bénéfices à partir du contrôle des douanes, de la collecte d'impôts et de la pratique du *cultuurstelsel*³.

Le champ de prospection de Léopold II se décale également vers l'Afrique. Le continent noir intéresse de plus en plus le mouvement géographique et la « médiatisation » des explorateurs attire le regard de l'opinion publique. Ces explorateurs de plus en plus nombreux deviennent les nouveaux héros et ils sont en lien avec les sociétés de géographie. Une interdépendance existe, puisque les sociétés servent de bailleurs de fonds pour les explorations et la réputation des sociétés s'accroît parallèlement au prestige des explorateurs. Leur influence devient prépondérante dans le contrôle et la circulation des informations sur l'Afrique. Léopold II n'hésite pas à se rapprocher de la Société géographique de Paris ou de la Royal Geographical Society de Londres pour bénéficier du flux d'informations. Lorsque son intérêt pour l'Afrique prédominera, il cherchera à obtenir les informations à la source, à commencer par Verney Lovett Cameron. Revenu en 1875 d'une expédition au Congo, Cameron propose la création d'une compagnie commerciale pour la navigation sur les grands fleuves africains.

La mission civilisatrice et sa récupération par Léopold II

L'année 1875 sert généralement de point de repère pour marquer le début de l'intérêt royal pour l'Afrique. Avant le retour de Cameron, le Roi écrit à Lambermont que les Espagnols refusent de lui céder les Philippines et qu'il a l'intention de prospecter en Afrique. Le Roi rédige en conséquence une note teintée d'une certaine utopie. Deux éléments essentiels s'y retrouvent : d'une part la mise en avant de l'idéal humanitaire – l'abolition de l'esclavage – et d'autre part les possibilités économiques de l'Afrique⁴. Dans ce contexte, les grands fleuves de l'Afrique centrale sont perçus, à l'exemple de la Chine, comme les grandes voies de communication. Les anciennes formes de colonisation sont complètement abandonnées. L'accent est mis sur l'internationalisme, même si le centre de commande se situe en Belgique.

Les étapes et les difficultés à franchir pour obtenir une colonie sont encore nombreuses. Un cap important est franchi avec l'organisation de la Conférence géographique de Bruxelles. Celle-ci témoigne certes de l'habileté de Léopold II, mais surtout de la place et du crédit qu'il possède au sein du mouvement géographique. Au cours des années 1860 et 1870, il a accumulé toutes les données techniques et il connaît toutes les idées qui nourrissent le mouvement géographique, notamment la « mission civilisatrice » qui anime le monde anglo-saxon. Il tient un langage qui ne peut que séduire, utilisant des termes comme « international », « neutralité », « humanitaire » et « scientifique ».

L'élite du monde géographique se réunit donc dans la capitale belge en septembre 1876. L'assemblée est impressionnante. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et la Russie envoient des délégués. Les participants sont principalement des géographes et des explorateurs de tout premier plan, comme Cameron. Une délégation belge est également présente, mais elle n'a pas de caractère officiel et ses membres sont pour la plupart des figurants, les premiers rôles étant réservés à d'autres, issus des Affaires étrangères. Les hommes d'affaires et les commerçants en sont absents. La hauteur des vues de la Conférence n'est donc pas des moindres puisqu'elle doit chercher « les moyens à employer pour planter définitivement l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale⁵ ».

Aussi étonnant que cela puisse paraître au vu du procès du colonialisme, l'un des puissants incitateurs de l'exploration est d'ordre

moral⁶. Peu d'historiens acceptent l'hypothèse selon laquelle la mission civilisatrice réside au cœur de la motivation de l'expansion européenne outre-mer. Néanmoins, la plupart d'entre eux valident que le concept – attributif d'une certaine vanité européenne – est intervenu dans la formation des politiques coloniales⁷. D'un côté, les raisons politiques et géopolitiques et plus encore les motifs économiques ont largement inspiré la domination européenne sur le monde. D'un autre côté, le XIX^e siècle se réclame d'un « impérialisme moderne » – celui du travail des ingénieurs, marchands, enseignants et docteurs – qui s'oppose à celui des conquistadors des XVI^e et XVII^e siècles. Intégré à la mission civilisatrice, cet « impérialisme moderne » veut servir la métropole tout en aidant à civiliser les populations colonisées⁸.

Le concept même de mission civilisatrice est associé aux actions européennes aussi bien en Asie qu'en Afrique. Ses racines plongent à la fois dans le christianisme et dans la philosophie des Lumières. Au XVIII^e siècle, l'abbé Grégoire critique violemment l'oppression coloniale et l'esclavage. Sa vision universaliste propose de faire adopter le modèle européen et chrétien pour tout un chacun. Le philosophe Denis Diderot ne partage pas entièrement cette position. Il dénie aux puissances européennes le droit de gouverner les autres et accepte les différences culturelles comme partie intégrante de l'humanité. La maturation de telles idées prend de l'ampleur en Angleterre. Le renouveau évangélique – le méthodisme du pasteur John Wesley – y modifie la conscience sociale en élevant la dignité humaine et en déniait par conséquent toute légitimité à l'esclavage. Le Royaume-Uni se place à l'avant-garde du combat abolitionniste, avec en 1807 la suppression de l'esclavage dans les Antilles britanniques et en 1833 le *Slavery Abolition Act*. Par la suite, le mouvement humanitaire trouve dans les missionnaires de zélés agents, tel Livingstone, parcourant principalement l'Afrique orientale pour lutter contre le trafic d'esclaves, qui paradoxalement s'intensifie dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Rudyard Kipling magnifie cette mission à travers son poème *The White Man's Burden*, publié en 1899. Par ses vers, Kipling appelle les États-Unis à assumer la tâche de développer les Philippines récemment acquises après la guerre hispano-américaine. Le *white man* se réfère surtout à l'« homme doté des qualités du monde civilisé⁹ ». Cette considération renvoie à l'émergence même du concept de civilisation au XVIII^e siècle. Les auteurs ne s'entendent pas sur une

TABLE DES MATIÈRES

Préface	7
Introduction	11
I Du rêve colonial à la Conférence de Berlin	15
La pensée coloniale de Léopold II (1860-1885)	15
Autour de la Conférence de Berlin	24
La reconnaissance de l'Association internationale congolaise	26
Les fondements juridiques de l'EIC	29
II Le gouvernement congolais à Bruxelles	37
L'avènement de l'EIC et de son souverain	37
Les ministres du Roi et les secrétaires généraux	39
L'absolutisme léopoldien	44
Les canaux d'information du Roi-souverain	47
Les canaux de décisions du Roi-souverain	49
Les politiques prioritaires du Roi-souverain	51
Tensions, rivalités et oppositions au sein du gouvernement central	54
III L'administration léopoldienne au Congo	69
La mise en place du gouvernement local (1884-1887)	69
L'homme fort de Boma : l'homme fort du Congo ?	73
Les commissaires de district : les maîtres du territoire	83
Les « alliés politiques » africains de l'EIC	87

IV Les premières critiques envers l’EIC et le système du <i>red rubber</i>	101
Le paradoxe de la gouvernance léopoldienne	101
Réalités du terrain et premières dénonciations (1885-1891)	105
Les caractéristiques du système du <i>red rubber</i>	120
Les facteurs explicatifs de la violence européenne	128
V Le Congo léopoldien devant les campagnes anticongolaises	147
Les suites de l’affaire Stokes-Lothaire (1895-1898)	147
Les sociétés concessionnaires et le droit de police (1898-1903)	165
Colères de Léopold II et réactions gouvernementales	172
VI Le Congo léopoldien devant les commissions	189
Le rapport d’enquête du consul Casement	189
La commission d’enquête instituée par Léopold II	196
La commission des réformes	207
L’enrichissement personnel de Léopold II	213
Conclusion	225
Abréviations	229
Repères biographiques sur quelques protagonistes	231
Sources d’archives utilisées	237
Bibliographie sélective	239
Index	241